



Genève, Juillet 2016

Chères collègues, chers collègues,

J'espère que vous pourrez bien recevoir ce message. Le Secrétariat International de Défense des Enfants International (DEI-SI) partage les nouvelles récentes de la part de Genève, en particulière, en ce qui concerne des Nations Unies et la 32^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme (HRC-32) qui a eu lieu du 13 juin au 1 juillet. Les sujets principaux durant cette session du Conseil ont été notamment la migration, les droits de la femme et certaines initiatives importantes : la santé mentale, la jeunesse, l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle. Tous les documents pertinents sur la session sont disponibles [en ligne](#) (en version anglaise, française, espagnole et arabe).

➤ **LA JUSTICE POUR LES ENFANTS**

L'Etude Mondiale sur les Enfants Privés de Liberté (EMEPL): nous continuons à travailler dans le but d'un progrès concret de cette étude. De plus, DEI continue à coordonner le panel d'ONG qui est récemment constitué de plus de 90 ONGs du monde entier. La phase préliminaire (mars 2014 - en cours) qui a compris la campagne de DEI en appelant pour l'Etude et la mobilisation d'un appui politique, devra conclure bientôt. Une fois que le financement serait garanti, un Secrétariat pertinent sera établi au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) à Genève et des experts indépendants seront nommés (la date prévue : Septembre 2016). Les Sections Nationales de DEI seront activement engagées dans la phase de mise en œuvre de l'Etude et à cette fin, le CEI discutera et planifiera un plan d'action.

DEI a aussi apporté une contribution officielle au brouillon du **Commentaire Général du Comité sur les droits de l'enfant sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence** (CRC/C/GC/21). En particulière, sur le paragraphe 92 qui aborde la privation de liberté. Le Commentaire Général sera adopté à la prochaine session du Comité sur les droits de l'enfant en Septembre 2016.

➤ **LA MIGRATION**

Le CDH-32 a inclus un dialogue interactif avec le **Rapporteur Spécial sur les migrants**, M. Crépeau. à cette occasion, DEI a présenté [conjointement une déclaration orale](#) avec International Detention Coalition (IDC) pour rappeler les Etats à mettre fin immédiatement et complètement à la détention d'enfants, en concordance avec la recommandation du Comité sur les droits de l'enfant des Nations Unies (DGD 2012). DEI a aussi soumis [une déclaration écrite individuelle](#) réitérant les droits fondamentaux de l'enfant en situations de migration.

Le CDH-32 a aussi adopté leur résolution thématique biennale sur les migrants, guidée par le Mexique, qui se concentre sur « **la protection des droits des migrants -**



renforcement de la promotion et de la protection des droits humains des migrants y compris les déplacements massifs » (A HRC 32 L.22). Le texte réaffirme l'importance du respect, de la protection et de l'accomplissement des droits humains de tous les migrants qui quittent leur pays, indépendamment de leur statut migratoire. Le texte a également fait appel à l'organisation d'un dialogue actif sur « les droits des migrants dans le contexte de déplacement massif » durant le CDH-34 (Juin 2017).

Lors de la session, un événement parallèle a été organisé pour lancer les **Principes recommandés pour guider les actions concernant les enfants en déplacement et d'autres enfants affectés par la migration**. Ces principes ont été créés dans le but de rappeler aux Etats et à tous les parties intéressées, les normes fondamentales en matière de droits de l'homme, plus spécifiquement, pour les enfants affectés par la migration et qui n'ont pas été délibérément marqués. Plus d'informations sont disponibles [ici](#).

Le Comité sur la Protection des Droits de Tous les Travailleurs Immigrés et les Membres de Leur Famille (CMW en anglais) et le Comité sur les Droits de l'Enfant (CRC) sont en plein développement d'un **Commentaire Général Commun (CGC) sur les droits de l'enfant dans le contexte de la migration internationale**.

DEI est un membre actif de **Interagency Working Group (IAWG) dans l'élimination de la détention des enfants immigrants**, qui a organisé leur meeting annuel durant la 32^{ème} session du CDH. L'IAWG est constitué des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et de la société civile. L'IAWG fait activement du lobbying envers des Etats membres et les agences des Nations Unies sur la meilleure manière de traiter et prévenir les violations des droits de l'enfant dans le contexte de la migration. Le 19 septembre 2016, un **Sommet des Nations Unies sur les réfugiés et les migrants** aura lieu à New York afin de traiter les problèmes de la migration. Aussi, la Résolution des droits de l'enfant de l'Assemblée Générale des Nations Unies (71^{ème} session) de cette année se focalisera également sur la migration. DEI fera du lobbying autour de ces deux événements, plus précisément, à travers la voie de l'IAWG.

➤ LA SANTE

DEI a fait du lobbying à l'occasion de **l'Assemblée Générale des Nations Unies (UNGASS) sur la drogue** (mars & avril 2016). DEI a présenté une **déclaration** publique au brouillon conjointement avec d'autres ONGs, qui sert à promouvoir le fait que les droits de l'enfant devront être traités et considérés d'une manière globale dans cette discussion. DEI est en cours d'établir un groupe de travail informel pour suivre cette question. Étant donné que la consommation et la production de la drogue est particulièrement trop liée à la privation de liberté, la question clé à traiter sera donc la prévention et la réduction du nombre d'enfants étant privés de liberté.



A la suite de ces activités, durant la 32^{ème} session du CDH, DEI a présenté [une déclaration conjointe orale](#), lors du dialogue actif du **Rapporteur Spécial sur la Santé**, dont le rapport thématique de cette année a été consacré aux adolescents (A/HRC/32/32). Le rapport a clairement évoqué les engagements d'enfants dans la consommation, le commerce et la production de la drogue. Qui plus est, DEI a aussi fait une contribution officielle au brouillon du **Commentaire Général de CRC sur la mise en œuvre des droits de l'enfant durant l'adolescence** (CRC/C/GC/20), non seulement sur le paragraphe 92 (lié à la privation de liberté), mais également sur le paragraphe 72 qui met l'accent sur l'article 33 de la Convention sur les Droits de l'enfant des Nations Unies (UNCRC).

De plus, pendant cette session, la première résolution sur la **santé mentale** a été adoptée (A/HRC/32/L.26), en réaffirmant l'obligation des Etats de rassurer que les politiques et les services liés à la santé mentale, respectent les normes des droits de l'homme au niveau international. DEI a contribué au texte en assurant une référence spécifique et explicite à la Convention sur les droits de l'enfant et la privation de liberté des Nations Unies. La résolution exige au HCDH de présenter un rapport sur la perspective des droits de l'homme sur la santé mentale durant la 34^{ème} session du CDH (Juin 2017). DEI-SI veille constamment pour que la santé mentale (et physique aussi) des enfants en détention soit toujours tenue en compte (ex. le rapport de l'évènement du CDH-22). En plus, DEI-SI est en cours de faire la rédaction d'un projet avec des universités européennes fondamentales, afin d'examiner la santé mentale des enfants en prison.

Le CDH-32 a adopté une autre résolution sur **l'accès aux médicaments**, en mettant l'accent sur les droits de tout le monde à la jouissance du meilleur standard de santé physique et mentale (A CDH L.23 Rev.1). Le Conseil a également adopté une résolution sur la promotion des **droits de tout le monde à la jouissance du meilleur standard de santé physique et mentale** à travers une amélioration du renforcement des capacités de la santé public (A CDH 32 L.24 Rev.1).

➤ LES FEMMES

Le CDH-32, comme toutes les sessions de juin, a organisé **une journée de discussion annuelle sur les droits de la femme**. Le jour a été divisé en deux panels : celui du matin concentré sur « la violence à l'égard des femmes indigènes et des filles et leurs causes profondes » et celui de l'après-midi qui se concentre sur « les droits de la femme et l'Agenda 2030 pour le développement durable : Respectant la promesse de ne laisser personne derrière ». Le **Rapporteur Spécial sur la violence à l'égard des femmes** (A/HCR/32/42) et le **Groupe de Travail sur la discrimination à l'égard des femmes** (A/HCR/32/44) ont présenté leurs rapports et organisé respectivement des dialogues interactifs. Le rapport thématique de l'entité des Nations Unies pour **l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes** des Nations Unies sur les activités du Fonds



d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes a été aussi présenté durant le Conseil.

Le Conseil a adopté une résolution concernant l'accélération d'efforts pour éliminer la violence à l'égard des femmes : la prévention et la réponse à la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris les femmes et les filles indigènes ([A HRC 32 L.28 Rev.1](#)). Par ailleurs, dans la résolution de l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ([A/HRC/C/L.7/Rev.1](#)), le Conseil a fait appel aux Etats membres pour garantir l'accès égal des femmes et des filles aux services de santé accessibles, abordables, disponibles, appropriés, effectifs et d'haute qualité. Le Conseil, dans une autre résolution ([A/HRC/32/L.25](#)), a demandé au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme de préparer **un rapport sur l'impact des multiples formes de discrimination et de violence dans le contexte du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et l'intolérance associé à la jouissance des droits de l'homme par les femmes et les filles.**

Le CDH-32 a également adopté une résolution sur **l'élimination de la mutilation génitale féminine** ([A HRC 32 L.31 Rev.1](#)), en conseillant vivement aux Etats membres à mettre plus d'importance sur l'éducation, en particulière, celle de la jeunesse, des parents, des dirigeants religieux, traditionnels, communautaires en termes d'effets nuisibles de la mutilation génitale féminine. Le **droit à l'éducation par chaque fille a aussi été** abordé dans la résolution ([A/HRC/32/L.30/Rev.1](#)), dans lequel le Conseil a exhorté tous les Etats membres d'intensifier leurs efforts pour réaliser progressivement la jouissance pleine et égale du droit à l'éducation par chaque fille. Finalement, une résolution a été adoptée pour **réaffirmer les droits des femmes à la nationalité égale** sur le plan législatif et en pratique ([A HRC 32 L.12](#)).

➤ LA PROTECTION DE LA FAMILLE

À la suite de la résolution ([A/HRC/29/L.25](#)) du CDH sur la protection de la famille de l'année dernière, une résolution régressive subséquente a été déposée par le groupe des « États de même esprit ». Cette année, la résolution s'est concentrée spécifiquement sur **le rôle de la famille en faveur de la protection et de la promotion des droits des personnes handicapées** ([A HRC 32 L.35](#)). Le texte a établi qu'une journée du séminaire d'intersession sur l'Agenda 2030 pour le développement durable ([A/RES/70/1](#)) sera organisée avant le CDH-34 (juin 2017) et que le Haut-Commissaire présentera un rapport sur le séminaire au CDH-35 (septembre 2017).

Associé à d'autres ONGs concernant la défense des droits de l'enfant, DEI a créé un **Group de travail** dans le but de répliquer cette tendance régressive et de garantir que les droits de l'enfant ne soient pas dégradés, mais contrairement, ils sont considérés des individus autonomes dans la structure familiale. A cette fin, pendant la 32^{ème} session du CDH, le Group de Travail a publié un plaidoyer aux Etats en soulignant comment les



enfants sont titulaires de droits individuels et les droits de l'enfant à la non-discrimination et à l'identité. De plus, DEI a présenté [une déclaration conjointe écrite et orale](#) avec Child Rights Connect et d'autres ONGs (le 20 juin).

➤ LA JEUNESSE

La première résolution du **CDH sur la jeunesse** ([A/HRC/31/L.1](#)) a décidé d'organiser un débat au sujet de « la jeunesse et les droits de l'homme » à l'occasion de la 33^{ème} session du CDH (mars 2017) dans le but d'identifier les défis, les meilleurs pratiques et les leçons tirées dans l'exercice des droits de l'homme par les jeunes. Il faudra aussi noter que World YMCA a organisé le premier **Youth Forum**, lors de la préparation du CDH (le 10 juin). À ce propos, il est aussi important de signaler le livre « [International Law on Youth Rights](#) », qui a été lancé à Genève en Décembre 2015 par European Youth Forum.

➤ L'ORIENTATION SEXUELLE ET L'IDENTITE DE GENRE

Le Conseil a créé le mandat d'un **Expert Indépendant sur la Protection de la violence et de la discrimination fondé sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre** ([A/HRC/32/L.2/Rev.1](#)). Le but est d'évaluer la mise en œuvre des droits internationaux de l'homme existants concernant les méthodes de surmonter la violence et la discrimination à l'égard des personnes sur la base de leur orientation sexuelle et identité de genre.

➤ LE TRAFIC

Le Conseil a adopté une résolution en faisant appel à tous les Etats membres sur la protection, en particulière des femmes, des enfants, d'autres groupes vulnérables en conflit, des personnes qui fuient les conflits, de toutes les formes du trafic d'êtres humains ([A/HRC/C/L.6](#)). En plus, le **Rapporteur Spécial sur le trafic d'êtres humains, en particulière les femmes et les enfants**, a présenté son rapport thématique ([A/HRC/32/41](#)) sur la nature du trafic liée aux situations complexes de conflits.

➤ LE SPORTS et LES DROITS DE L'HOMME

CDH-32 a organisé une **Panel sur l'Usage du Sport et de l'Idéal Olympique pour la Promotion des Droits de l'Homme pour Tous**. Durant cette discussion, DEI a présenté [une déclaration conjointe orale et écrite](#) présentant des recommandations pour l'usage du sport pour la promotion des droits de l'homme pour tous.

➤ L'ESPACE DE LA SOCIETE CIVILE

Dans la résolution sur la société civile ([A/HRC/C/L.29](#)), le Conseil a fait appel aux Etats membres à la création et le maintien, **dans la loi et dans la pratique, d'un**



environnement sûr dans lequel la société civile pourra agir sans entrave et en toute sécurité. La résolution a aussi demandé aux Etats membres de garantir l'accès à la justice et aux responsabilités et de mettre fin à l'impunité des violations des droits de l'homme et les abus à l'égard des acteurs de la société civile. DEI a aussi présenté une déclaration [conjointe orale](#) en réponse au rapport du HCDH sur les « recommandations pratiques pour la création et le maintien d'un environnement sûr pour la société civile, fondé sur les bonnes pratiques et les leçons apprises » ([A/HRC/32/20](#)).

➤ **LES ZONES DE CONFLIT**

DEI a présenté une [déclaration orale](#) de la part de DEI-Palestine, lors du Débat Général sous l'item 7 – **La situation des droits de l'homme en Palestine et d'autres territoires arabes occupés**, en soulignant un nouvel usage de la détention administrative contre les enfants Palestiniens. DEI a également suivi la Conférence Internationale des Nations Unies en faveur de la paix entre l'Israël et le Palestine « La Paix est possible – les cadres pour avancer » (du 29 au 30 juin).

Dans la résolution sur la situation des droits de l'homme en **la République arabe syrienne** ([A/HRC/32/L.9](#)), le Conseil a exigé une pleine coopération de la part des autorités syriennes avec la Commission d'enquête des Nations Unies.

Pendant un Dialogue Interactif avec l'Expert Indépendant pour **la République centrafricaine**, le besoin de responsabilités effectives a été mis sur l'accent, en particulière, dans les cas des abus à l'égard des enfants par les groupes armés et la force de maintien de la paix des Nations Unies. Il a été aussi souligné qu'il faudrait faire de nouveaux efforts pour l'établissement immédiat du Tribunal Pénal Spécial et la collaboration avec la Commission de vérité et de réconciliation.

➤ **L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

La 32^{ème} session du CDH a adopté les résultats d'EPU pour 14 Etats, y compris la Sierra Leone, Le Paraguay et la Belgique où DEI dispose d'une section nationale. Au vu des résultats d'EPU de la Sierra Leone, DEI et Save the Children ont présenté une [déclaration conjointe](#) sur le besoin de la mise en œuvre des recommandations spécifiques d'EPU en matière de la discrimination à l'égard des femmes et des filles, de la violence basée sur le genre, des pratiques traditionnelles néfastes, du travail des enfants et de la mise en place d'un système de santé public.

Le CDH-32 a aussi organisé un Panel concernant la **Contribution des Parlements au travail du Conseil de droits de l'Homme et l'EPU**, afin de promouvoir une meilleure compréhension des mesures avec lesquelles les parlements nationaux pourront promouvoir et protéger les droits de l'homme et renforcer le rôle de la loi.



❖ LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE (SDGs) : UN PARTENARIAT MONDIAL POUR METTRE FIN A LA VIOLENCE à L'EGARD DES ENFANTS

La violence à l'égard des enfants ne fait pas partie des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs), une omission rectifiée par le Cible 16.2 des **Objectifs du Développement Durable (ODDs)**, qui appelle pour la fin des abus, des exploitations, du trafic et des toutes formes de violence et de torture à l'égard des enfants. Un **Partenariat Mondial pour mettre Fin à la Violence à l'égard des Enfants** a été établi dans le but de travailler avec des Etats pour les aider à transformer leurs engagements en actions. Le partenariat a l'intention de prévenir et répondre aux issues de la violence à l'égard des enfants en établissant la prévention de la violence comme une priorité politique globale. Le Partenariat sera officiellement lancé à l'occasion d'un événement de haut niveau en juillet 2016 à New York. Le président de DEI, Benoit Van Keirsbilck représentera DEI lors de l'évènement et de ses activités.

Il faudra aussi noter que la **journée annuelle du CDH sur les droits de l'enfant (mars 2017)** de l'année prochaine sera spécifiquement consacrée à la « **protection des droits de l'enfant en mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable** ». En tant que co-animateur et membre du Groupe de Travail sur les enfants et la violence (WG/CAV), DEI continuera à travailler sur des activités conjointes liées à la réalisation effective des Objectifs du développement Durable.

❖ LA 33^{ème} SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES (CDH-33) :

La prochaine session du Conseil des droits de l'homme (CDH) aura lieu en mars 2017, au même temps que l'Assemblée Générale Internationale (AGI) de DEI (du 02 au 04 mars). Ils existent certains issues à traiter : les enfants (la violence, les conflits armés, SDGs, l'enregistrement de naissance), la torture, les défenseurs des droits de l'homme, l'intégrité du système juridique, les minorités, etc.

LE COMITE SUR LES DROITS DE L'ENFANT DES NATIONS UNIES (LE COMITE CRC) :

Durant la **72^{ème} session** (du 17 mai au 03 juin), le Comité CRC a réexaminé la Bulgarie, le Gabon, le Népal, le Pakistan, la Samoa, la Slovaquie, le Royaume Uni ; le Gabon, le Luxembourg (Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie des enfants) et le Népal (Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés).

La prochaine session du Comité CRC (**73^{ème} session**) aura lieu du 13 au 30 septembre, à laquelle nos collègues de la **Sierra Leone** participeront à l'examen du rapport de l'Etat, après avoir soumis un rapport des acteurs concernées dans le cadre de la coalition



nationale. Lors de la **75^{ème} pré-session du Groupe de Travail** (du 03 au 07 octobre), nos collègues du Cameroun y participeront, afin de préparer le Conseil pour l'examen de l'Etat en mai 2017. Plus de détails sur les sessions sont disponibles [ici](#).

Le 30 juin 2016 à New York, les Etats membres de l'Assemblée Générale des Nations Unies ont **élu les membres du Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant**. Les nouveaux élus remplaceront les anciens du Comité dont le mandat sera expiré le 28 février 2017. Les élus sont 9 membres de divers pays : Amal Salman Aldoseri (Bahreïn), Olga A. Khazova (Fédération de Russie), Cephas Lumina (Zambie), Benyam Dawit Mezmur (Ethiopie), Mikiko Otani (Japon), Luis Ernesto Pedernera Reyna (Uruguay), Ann Marie Skelton (Afrique du Sud), Velina Todorova (Bulgarie) et Renate Winter (Autriche).

Pour plus d'informations sur l'un des points différents, n'hésitez pas à nous contacter à DEI – Secrétariat International.

Mes meilleures salutations.

Cordialement.

Anna D. Tomasi

Advocacy Coordinator

Defence for Children International (DCI), 1, Rue de Varembe, P.O. Box 88, CH1211 Geneva 20
E: anna.tomasi@defenceforchildren.org **T:** +41 (0)22 566 0591 **W:** www.defenceforchildren.org **Skype:** annadtomasi